

## AVIS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

Chaque candidat est désigné lors d'une séance de cooptation tenue **au plus tard le 28 octobre** de l'année scolaire en cours, et ce, en vertu des prescriptions du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* (RLRQ c. 1-13.3, art. 455.2).

Conformément aux prescriptions du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* (RLRQ c. 1-13.3, art. 455.2), avis est donné afin d'inviter les personnes domiciliées sur le territoire du Centre de services scolaire des Découvreurs à soumettre leur candidature à des postes de représentants de la communauté afin de siéger sur son conseil d'administration.

Ainsi, deux (2) postes sont ouverts aux candidats suivants qui possèdent les qualités et conditions requises mentionnées dans le présent avis de désignation.

### SECTION 1 — POSTES OUVERTS AUX CANDIDATURES

- ❖ Une (1) personne ayant une expertise en matière financière, comptable ou en gestion des ressources financières ou des ressources matérielles ;
- ❖ Une (1) personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;

### SECTION 2 — QUALITÉS ET CONDITIONS REQUISES

- ❖ Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- ❖ Avoir 18 ans accomplis;
- ❖ Être citoyen canadien;
- ❖ Ne pas être en curatelle;
- ❖ Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire* (RLRQ c. C-64.1), de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (RLRQ c. E-2.3) de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2) ou de la *Loi électorale* (RLRQ c. E-3.3) au cours des cinq (5) dernières années.

### SECTION 3 — SONT INÉLIGIBLES

- ❖ Un membre du personnel du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- ❖ Un membre de l'Assemblée nationale;
- ❖ Un membre du Parlement du Canada;
- ❖ Un membre du conseil d'une municipalité;
- ❖ Un juge d'un tribunal judiciaire;
- ❖ Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- ❖ Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (RLRQ c. C-27), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- ❖ Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- ❖ Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

### SECTION 4 — MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Un membre de la communauté qui souhaite se porter candidat pour l'un des deux (2) postes mentionnés ci-haut, doit le faire par la transmission du formulaire de mise en candidature joint au présent avis de désignation auprès du directeur général ([secgen@cssdd.gouv.qc.ca](mailto:secgen@cssdd.gouv.qc.ca)), et ce, au plus tard le **26 septembre 2025**.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à la direction du Service du secrétariat général et des communications aux coordonnées suivantes :

Mary-Lou McCarthy  
Direction du Service du secrétariat général  
et des communications  
[secgen@cssdd.gouv.qc.ca](mailto:secgen@cssdd.gouv.qc.ca)  
(418) 652-2121 poste 4183

La directrice générale,



---

Marie-Pierre Lamarche

26 août 2025

---

Date